

(1)

(N° 55.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1863.

TRAITEMENTS DE LA MAGISTRATURE MILITAIRE ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. CH. CARLIER.

Je propose de modifier le tableau annexé au projet de loi comme suit :

TABLEAU, ETC. (Comme au projet.)

§ 1^{er}. (Comme au projet.)

§ 2. Conseils de guerre.

PREMIÈRE CLASSE.

Auditeurs militaires d'Anvers, Bruxelles, Gand, Liège et Mons, au lieu de 6,000 francs, 7,000 francs.

SECONDE CLASSE.

Auditeurs militaires d'autres résidences, au lieu de 5,000 francs, 6,000 francs.

CH. CARLIER.

(1) Projet de loi, n° 13.
Rapport, n° 56.